

Motion

Planter des arbres d'essences majeures dans la cour du collège des Rives et dans les plates-bandes d'arbustes du parking de la patinoire en préservant du mieux possible la végétalisation existante

Cette motion demande à la Municipalité de présenter, dans un délai de deux mois, un préavis au Conseil communal contenant les objets de décision du Conseil suivants :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre la plantation de X d'arbres d'essences majeures dans la cour du collège des Rives et dans les plates-bandes d'arbustes du parking de la patinoire.

Article 2 : Un crédit d'investissement de CHF Y lui est accordé à cet effet.

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputé sur le compte Z « Cour du collège des Rives – Parking de la patinoire – plantation d'arbres » et amortie sur dix ans.

La Municipalité peut choisir librement les données des variables X, Y et Z en fonction des besoins et elle peut amender l'article 3.

Sébastien Nobs